

**LA CORPORATION CITÉ-JOIE INC.**

**RAPPORT FINANCIER  
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2023**

**MNP S.E.N.C.R.L., s.r.l./LLP**

Place de la Cité - Tour de la Cité

2600, boulevard Laurier, bureau 872, Québec (Québec) G1V 4W2

Tél. : 418.654.0636 Téléc. : 418.654.0639

LA CORPORATION CITÉ-JOIE INC.

**TABLE DES MATIÈRES**  
**AU 31 MARS 2023**

<b>Rapport de l'auditeur indépendant</b>	1
<b>États financiers</b>	
Résultats	4
Évolution de l'actif net	5
Bilan	6
Flux de trésorerie	8
Notes complémentaires	9
<b>Renseignements supplémentaires</b>	
Annexe A - Charges par nature	19
Annexe B - Charges attribuées aux projets subventionnés	20
Annexe C - Produits et charges du programme Répit	21

## RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux administrateurs de  
La Corporation Cité-Joie inc.

### *Opinion avec réserve*

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de Corporation Cité-Joie inc. (« l'organisme »), qui comprennent le bilan au 31 mars 2023, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, à l'exception des incidences possibles du problème décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » de notre rapport, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de Corporation Cité-Joie inc. au 31 mars 2023, ainsi que de ses résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

### *Fondement de l'opinion avec réserve*

Comme nombre d'organismes sans but lucratif, l'organisme tire des produits d'activités de collecte de fonds dont il n'est pas possible d'auditer l'exhaustivité de façon satisfaisante. Par conséquent, notre audit de ces produits s'est limité aux montants inscrits dans les comptes de l'organisme et nous n'avons pas pu déterminer si des ajustements pourraient devoir être apportés aux montants des produits d'activités de collecte de fonds, de l'excédent des produits sur les charges et des flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement pour les exercices clos les 31 mars 2023 et 2022, de l'actif à court terme aux 31 mars 2023 et 2022 et de l'actif net aux 31 mars 2023 et 2022 et au 1er avril 2021.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion avec réserve.

### *Autre point*

Les états financiers de Corporation Cité-Joie inc. pour l'exercice clos le 31 mars 2022 ont été audités par Malenfant Dallaire, S.E.N.C.R.L. avant sa fusion avec MNP S.E.N.C.R.L., s.r.l. Malenfant Dallaire, S.E.N.C.R.L. a exprimé une opinion avec réserve sur ces états financiers le 23 août 2022 pour les raisons décrites dans le paragraphe « Fondation de l'opinion avec réserve ».

*Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers.*

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

*Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers*

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;

- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

1

*MNP* SENCRL, s.r.l.

Québec (Québec)  
Le 15 août 2023

---

<sup>1</sup> Par CPA auditrice, permis de comptabilité publique no A123189

LA CORPORATION CITÉ-JOIE INC.

**RÉSULTATS  
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2023**

	<b>2023</b>	2022
<b>Produits (note 9)</b>	<b>1 846 465 \$</b>	1 862 250 \$
<b>Charges</b>		
Aidant naturel	<b>46 051</b>	-
Amortissements		
Actifs incorporels	<b>1 952</b>	2 183
Immobilisations	<b>82 401</b>	79 587
Animation	<b>397 582</b>	298 256
Dons	<b>2 312</b>	-
Frais d'administration	<b>577 889</b>	455 802
Frais financiers		
Intérêts sur la dette à long terme	<b>302</b>	420
Autres intérêts et frais bancaires	<b>4 650</b>	3 412
Hébergement		
Alimentation	<b>301 580</b>	163 060
Entretien ménager	<b>41 092</b>	29 072
Promotion et publicité	<b>12 389</b>	12 078
Soins de santé	<b>676</b>	796
Soutien		
Entretien et réparations des installations	<b>356 270</b>	356 576
Fonctionnement des installations	<b>106 833</b>	117 808
Transport	<b>63 882</b>	70 842
	<b>1 995 861</b>	1 589 892
<b>Excédent (insuffisance) des produits sur les charges</b>	<b>(149 396 \$)</b>	272 358 \$

LA CORPORATION CITÉ-JOIE INC.

**ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET  
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2023**

			2023	2022
	Investi en immobilisations	Non affecté	Total	Total
<b>Solde au début</b>	19 207 \$	719 937 \$	<b>739 144 \$</b>	474 746 \$
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	(50 448 )	(98 948 )	<b>(149 396 )</b>	272 358
Investissements nets en immobilisations *	21 199	(21 199 )	-	-
Cession d'immobilisations	-	-	-	(7 960 )
<b>Solde à la fin</b>	(10 042 \$)	599 790 \$	<b>589 748 \$</b>	739 144 \$

**\* Les investissements nets en immobilisations se composent de :**

Acquisition d'immobilisations et d'actifs incorporels (incluant dons de biens)	<b>87 718 \$</b>
Plus :	
Remboursement de la dette à long terme finançant le matériel roulant	<b>11 226</b>
Moins :	
Apports reportés afférents aux immobilisations (note 8)	<b>(77 745 )</b>
	<b>21 199 \$</b>

LA CORPORATION CITÉ-JOIE INC.

**BILAN**  
**AU 31 MARS 2023**

	<b>2023</b>	2022
<b>ACTIF</b>		
<b>À court terme</b>		
Encaisse	<b>746 496 \$</b>	896 828 \$
Comptes clients et autres créances (note 3)	<b>68 614</b>	154 309
Subventions à recevoir	<b>37 007</b>	117 978
Frais payés d'avance	<b>10 371</b>	19 229
	<b>862 488</b>	1 188 344
<b>Immobilisations (note 4)</b>	<b>447 077</b>	441 760
<b>Actifs incorporels (note 5)</b>	<b>2 791</b>	4 743
	<b>1 312 356 \$</b>	1 634 847 \$



LA CORPORATION CITÉ-JOIE INC.

**BILAN**  
**AU 31 MARS 2023**

	<b>2023</b>	2022
<b>PASSIF</b>		
<b>À court terme</b>		
Créiteurs (note 6)	<b>230 698 \$</b>	324 807 \$
Somme à payer à Fondation Cité-Joie, sans intérêt	<b>245</b>	3 083
Produits reportés	<b>31 755</b>	100 517
Tranche de la dette à long terme échéant à moins d'un an (note 7)	<b>7 056</b>	10 414
	<b>269 754</b>	438 821
<b>Dette à long terme (note 7)</b>	<b>-</b>	47 868
<b>Apports reportés afférents aux immobilisations (note 8)</b>	<b>452 854</b>	409 014
	<b>722 608</b>	895 703
<b>ACTIFS NETS</b>		
<b>Investi en immobilisations</b>	<b>(10 042 )</b>	19 207
<b>Non affecté</b>	<b>599 790</b>	719 937
	<b>589 748</b>	739 144
	<b>1 312 356 \$</b>	1 634 847 \$

**Au nom du conseil d'administration,**

\_\_\_\_\_, administrateur

\_\_\_\_\_, administrateur

LA CORPORATION CITÉ-JOIE INC.

**FLUX DE TRÉSORERIE  
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2023**

	<b>2023</b>	2022
<b>Activités de fonctionnement</b>		
Rentrées de fonds provenant des subventions	<b>663 399 \$</b>	498 918 \$
Rentrées de fonds provenant de divers apporteurs	<b>372 112</b>	501 581
Rentrées de fonds provenant des contributions des usagers, autres contributions et autres produits	<b>556 658</b>	539 063
Rentrées de fonds provenant des Clubs Rotary	<b>165 988</b>	215 756
Intérêts tirés des ressources non affectées	<b>1 398</b>	638
Sorties de fonds - salaires, avantages sociaux et charges sociales	<b>(1 137 499 )</b>	(849 570 )
Sorties de fonds - biens et services	<b>(708 351 )</b>	(499 707 )
<b>Rentrées de fonds nettes - activités de fonctionnement</b>	<b>(86 295 )</b>	406 679
<b>Activité d'investissement</b>		
Acquisition d'immobilisations	<b>(87 718 )</b>	(281 227 )
<b>Sorties de fonds nettes - activités d'investissement</b>	<b>(87 718 )</b>	(281 227 )
<b>Activités de financement</b>		
Variation nette de la dette bancaire	-	(7 199 )
Variation nette de la somme à payer	<b>(2 838 )</b>	-
Apports reçus sous forme de dons en espèces	<b>77 745</b>	99 529
Emprunt à long terme	-	20 000
Remboursement de la dette à long terme	<b>(51 226 )</b>	(10 242 )
<b>Rentrées de fonds nettes - activités de financement</b>	<b>23 681</b>	102 088
<b>Augmentation (diminution) nette de la trésorerie et équivalents de trésorerie</b>	<b>(150 332 )</b>	227 540
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie au début</b>	<b>896 828</b>	669 288
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin</b>	<b>746 496 \$</b>	896 828 \$

**NOTES COMPLÉMENTAIRES  
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2023**

**1. STATUT ET NATURE DES ACTIVITÉS**

L'organisme a été constitué le 16 janvier 1978 en vertu de la Partie III de la Loi sur les compagnies du Québec. Il opère un centre de vacances et de répit pour personnes handicapées et est un organisme de charité au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu.

**2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES**

Les états financiers ont été dressés selon les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif (NCOSBL) et comprennent les principales méthodes comptables suivantes :

**Utilisation d'estimations**

La préparation des états financiers conformément aux NCOSBL exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur le montant présenté au titre des actifs et des passifs, sur l'information fournie à l'égard des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers et sur le montant présenté au titre des produits et des charges au cours de l'exercice considéré. Ces estimations sont révisées périodiquement et des ajustements sont apportés au besoin aux résultats de l'exercice au cours duquel ils deviennent connus.

**Instruments financiers**

*Évaluation initiale*

L'organisme évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers créés ou échangés dans des opérations conclues dans des conditions de pleine concurrence à la juste valeur. Les actifs financiers et passifs financiers qui ont été créés ou échangés dans des opérations entre apparentés, sauf pour les parties qui n'ont pas d'autres relation avec l'organisme qu'en leur qualité de membres de la direction, sont initialement évalués au coût.

Le coût d'un instrument financier issu d'une opération entre apparentés dépend du fait que cet instrument est assorti ou non de modalités de remboursement. Le coût d'un actif financier ou d'un passif financier issu d'une opération entre apparentés et assorti de modalités de remboursement est déterminé au moyen de ses flux de trésorerie et non actualisés, compte tenu des paiements d'intérêts et de dividendes, et déduction faite des pertes de valeur déjà comptabilisées par le cédant. Lorsque l'instrument financier n'est pas assorti de modalités de remboursement, le coût est déterminé en fonction de la contrepartie transférée ou reçue par l'organisme dans le cadre de l'opération.

**NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)  
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2023**

**2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)**

**Instruments financiers (suite)**

*Évaluation ultérieure*

L'organisme évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût ou au coût après amortissement.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement selon la méthode linéaire se composent de l'encaisse, des comptes clients et autres créances et des subventions à recevoir.

*Coût de transaction*

Les coûts de transactions attribuables à des instruments financiers évalués ultérieurement à la juste valeur et ceux créés ou échangés dans une opération entre apparentés sont comptabilisés dans les résultats de l'exercice au cours duquel ils sont engagés. Les coûts de transaction relatifs à des instruments financiers créés ou échangés dans des conditions de pleine concurrence qui sont évalués ultérieurement au coût ou au coût après amortissement, les coûts de transaction sont ensuite comptabilisés aux résultats sur la durée de l'instrument selon la méthode de l'amortissement linéaire.

*Dépréciation*

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement, l'organisme détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative, et si l'organisme détermine qu'il y a eu au cours de l'exercice un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs, une réduction de valeur est comptabilisée aux résultats. Si les indications de perte de valeur s'atténuent ou disparaissent, la moins-value déjà comptabilisée doit faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration. La valeur comptable de l'actif financier ne peut être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise de valeur si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. La reprise de valeur est comptabilisée aux résultats.

**Constatation des produits**

L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Les contributions des usagers sont constatées à titre de produits lorsque les services sont rendus.

L'organisme comptabilise les subventions lorsque leur réception est raisonnablement assurée.

Les produits reportés correspondent à des contributions perçues pour lesquelles les services seront rendus au cours du prochain exercice.

**NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)  
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2023**

**2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)**

**Constatation des produits (suite)**

Les produits locatifs sont constatés conformément aux contrats de location.

Les autres produits incluent le produit de la vente de bois de chauffage et de paniers alimentaires et sont constatés lorsque les marchandises sont reçues par le client.

**Trésorerie et équivalents de trésorerie**

La politique de l'organisme consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires incluant les découverts bancaires dont les soldes fluctuent souvent entre le positif et le négatif et les placements temporaires dont l'échéance n'excède pas trois (3) mois à partir de la date d'acquisition.

**Immobilisations**

Les immobilisations sont comptabilisées au coût et sont amorties en fonction de leur durée de vie utile respective selon les méthodes et les taux indiqués ci-dessous :

	<b>Méthodes Taux d'amortissement</b>
Ameublement et équipement	10 % linéaire
Aires de jeux	10 % linéaire
Équipement informatique	30 % solde dégressif
Matériel roulant	30 % solde dégressif

Les apports reçus sous forme d'immobilisations sont comptabilisés à leur juste valeur à la date de l'apport.

**Actifs incorporels**

Les logiciels sont comptabilisés au coût et sont amortis en fonction de leur durée de vie utile selon la méthode de l'amortissement du solde dégressif au taux de 30 %.

Le site web est comptabilisé au coût et est amorti en fonction d'une durée de vie utile estimative de cinq (5) ans. Les coûts engagés pour le développement des parties du site web qui ne sont pas directement liées au processus transactionnel générateur de produits d'exploitation sont passés en charges dans l'exercice au cours duquel ils sont engagés.

**NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)  
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2023**

**2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)**

**Dépréciation d'actifs à long terme**

Lorsque l'organisme constate des circonstances indiquant qu'une immobilisation ou un actif incorporel a subi une dépréciation, sa valeur comptable nette est ramenée à sa juste valeur ou à son coût de remplacement. Toute réduction de valeur est comptabilisée en charges à l'état des résultats.

**Apports reportés afférents aux immobilisations**

Les apports reportés afférents aux immobilisations sont virés graduellement aux résultats sur la même base que l'amortissement des immobilisations acquises à l'aide de ces apports.

**Apports sous forme de biens et services**

Les apports reçus sous forme de biens et services sont constatés aux états financiers lorsque la juste valeur de ceux-ci est facilement déterminable. Les bénévoles consacrent beaucoup d'heures par année pour la mission de l'organisme. En raison de la difficulté à déterminer la juste valeur des apports reçus sous forme de services, ceux-ci ne sont pas comptabilisés dans les états financiers.

**Promesses de dons**

En raison de l'incertitude liée à l'encaissement des montants en cause, l'organisme ne comptabilise à titre de promesses de dons à la fin de l'exercice que les montants qu'il a effectivement reçus à la date d'achèvement des états financiers.

**3. COMPTES CLIENTS ET AUTRES CRÉANCES**

	<b>2023</b>	2022
Contributions des usagers	<b>31 931 \$</b>	71 300 \$
Apports des clubs Rotary	<b>36 131</b>	58 174
Taxes à la consommation	<b>552</b>	24 835
	<b>68 614 \$</b>	154 309 \$

**NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)  
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2023**

**4. IMMOBILISATIONS**

			<b>2023</b>	2022
	Coût	Amortisse- ment cumulé	Montant net	Montant net
Ameublement et équipement	1 500 552 \$	1 136 348 \$	<b>364 204 \$</b>	339 185 \$
Aires de jeux	14 734	6 224	<b>8 510</b>	9 983
Équipement informatique	114 569	93 749	<b>20 820</b>	17 748
Matériel roulant	378 221	328 517	<b>49 704</b>	71 005
Œuvres d'art	3 839	-	<b>3 839</b>	3 839
	2 011 915 \$	1 564 838 \$	<b>447 077 \$</b>	441 760 \$

**5. ACTIFS INCORPORELS**

			<b>2023</b>	2022
	Coût	Amortisse- ment cumulé	Montant net	Montant net
Logiciels	14 761 \$	13 502 \$	<b>1 259 \$</b>	1 799 \$
Site web	7 062	5 530	<b>1 532</b>	2 944
	21 823 \$	19 032 \$	<b>2 791 \$</b>	4 743 \$

**6. CRÉDITEURS**

	<b>2023</b>	2022
Fournisseurs et charges courues	<b>47 603 \$</b>	125 417 \$
Salaires et vacances	<b>168 554</b>	168 032
Sommes à remettre à l'État	<b>14 541</b>	31 358
	<b>230 698 \$</b>	324 807 \$

**NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)  
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2023**

**7. DETTE À LONG TERME**

	<b>2023</b>	2022
<b>Fondation Cité-Joie</b>		
Somme à payer, 3 %, remboursable en versements mensuels de 431 \$ comprenant capital et intérêts, échéant en février 2024	<b>3 857 \$</b>	9 621 \$
<b>Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes (CUEC)</b>		
Prêt à terme, garanti par le gouvernement du Canada, sans intérêt, remboursé au cours de l'exercice	-	40 000
<b>Autre</b>		
Emprunt, 0,5 %, garanti par du matériel roulant d'une valeur nette comptable de 5 185 \$, remboursable en versements mensuels de 458 \$ comprenant capital et intérêts, échéant en octobre 2023	<b>3 199</b>	8 661
	<b>7 056</b>	58 282
Tranche de la dette à long terme échéant à moins d'un an	<b>7 056</b>	10 414
	<b>- \$</b>	47 868 \$



**NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)  
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2023**

**8. APPORTS REPORTÉS AFFÉRENTS AUX IMMOBILISATIONS**

Les apports reportés afférents aux immobilisations représentent des apports reçus sous forme d'immobilisations et des apports affectés ayant servi à l'acquisition d'immobilisations. Les variations survenues dans le solde des apports reportés pour l'exercice sont les suivantes :

	<b>2023</b>	2022
<b>Solde au début</b>	<b>409 014 \$</b>	295 036 \$
Plus : nouveaux apports		
Espèces	<b>77 745</b>	210 529
	<b>486 759</b>	505 565
Moins :		
Montant constaté à titre de produits	<b>(33 905 )</b>	(34 615 )
Apports reportés afférents aux immobilisations disposées	-	(61 936 )
	<b>(33 905 )</b>	(96 551 )
<b>Solde de fin</b>	<b>452 854 \$</b>	409 014 \$

**9. PRODUITS**

	<b>2023</b>	2022
Apports provenant du Club Rotary de Québec-Est	<b>73 971 \$</b>	99 477 \$
Apports provenant d'autres Clubs Rotary	<b>69 974</b>	104 487
	<b>143 945</b>	203 964
Subventions		
Gouvernement du Québec	<b>551 613</b>	418 236
Gouvernement du Canada	<b>22 744</b>	26 099
	<b>574 357</b>	444 335
Solde à reporter	<b>718 302 \$</b>	648 299 \$

**NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)  
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2023**

**9. PRODUITS (suite)**

	<b>2023</b>	2022
Solde reporté	<b>718 302 \$</b>	648 299 \$
Contributions des usagers	<b>500 970</b>	408 945
Apports généraux		
Fondation Cité-Joie, organisme apparenté	<b>341 652</b>	373 387
Centraide	-	10 000
Fournitures et services (note 10)	<b>126 626</b>	82 842
Autres	<b>30 460</b>	116 219
	<b>498 738</b>	582 448
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations	<b>33 905</b>	34 615
Gain sur cession d'immobilisations	-	1 975
Location de pavillons	<b>59 914</b>	-
Autres produits	<b>25 167</b>	13 009
Intérêts tirés des ressources non affectées	<b>1 398</b>	638
Produits relatifs à la COVID-19		
Gouvernement du Canada		
Subvention provenant du Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes (CUEC)	-	10 000
Subvention salariale d'urgence du Canada (SSUC)	-	127 158
Programme d'embauche pour la relance économique (PEREC)	<b>8 071</b>	-
Gouvernement du Québec		
Ministère de l'Éducation	-	35 163
	<b>8 071</b>	172 321
	<b>1 846 465 \$</b>	1 862 250 \$

**NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)  
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2023**

**10. APPORTS REÇUS SOUS FORME DE BIENS ET SERVICES**

Au cours de l'exercice, l'organisme a comptabilisé des apports en biens au montant de 126 626 \$ (82 842 \$ en 2022) reçus de Moisson Québec. Ces apports ont été estimés à leur juste valeur par Moisson Québec et les charges afférentes ont été comptabilisées à titre de biens consommables et de fournitures et matériel pour des montants respectifs de 117 192 \$ (73 166 \$ en 2022) et de 9 434 \$ (9 676 \$ en 2022).

**11. INSTRUMENTS FINANCIERS**

**Risques financiers**

Les risques importants découlant d'instruments financiers auxquels l'organisme est exposé au 31 mars 2023 sont détaillés ci-après.

**Risque de liquidité**

Le risque de liquidité est le risque qu'un organisme éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers. L'organisme est exposé à ce risque principalement à l'égard de ses créditeurs, sa somme à payer et sa dette à long terme. L'exposition de l'organisme au risque de liquidité est réduite en fin d'exercice suite au remboursement du prêt CUEC et à la diminution des créditeurs.

**Risque de crédit**

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'autre partie à subir une perte financière. Les principaux risque de crédit pour l'organisme sont lié aux comptes clients et aux autres créances. L'organisme consent du crédit à ses usagers dans le cours normal de ses activités. L'exposition de l'organisme au risque de crédit est diminué du fait de la réduction des comptes clients et autres créances.

**Risque de taux d'intérêt**

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations de taux d'intérêt du marché. L'organisme est exposé au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne ses instruments financiers à taux d'intérêt fixe. Les instruments financiers à taux d'intérêt fixe assujettissent l'organisme à un risque de juste valeur.

**12. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS**

Les membres de Corporation Cité-Joie inc. sont à la fois membres du Club Rotary Québec-Est et de Fondation Cité-Joie. Le Club Rotary Québec-Est exerce une influence notable sur les activités de Fondation Cité-Joie et de Corporation Cité-Joie inc. au moyen du bénévolat de ses membres.

**NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)  
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2023**

**12. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS (suite)**

Club Rotary Québec-Est est un organisme constitué en vertu de la Partie III de la Loi sur les compagnies du Québec qui opère un club de services au bénéfice de ses membres.

Fondation Cité-Joie est un organisme constitué en vertu de la Partie III de la Loi sur les compagnies du Québec qui a pour but d'assurer le bien-être des personnes handicapées ou défavorisées. Elle est un organisme de charité au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu.

L'organisme loue annuellement la totalité des actifs immobiliers au montant de 2 400 \$ (2 400 \$ en 2022) de Fondation Cité-Joie. La transaction a été conclue dans le cours normal des activités et est mesurée en fonction de la valeur d'échange, soit le montant de la contrepartie convenue entre les parties aux accords.

L'organisme est tenu, pour tout investissement en améliorations structurales, de gérer les coûts des améliorations et d'en assurer le financement. De plus, l'organisme doit transférer, à la fin de chaque exercice, l'ensemble des coûts et des apports s'y rapportant à Fondation Cité-Joie.

**13. ENGAGEMENTS**

Conformément à un contrat de location-exploitation à long terme expirant en mars 2028, l'organisme loue de Fondation Cité-Joie la totalité de ses actifs immobiliers dont le loyer annuel minimum s'élève à 2 400 \$ jusqu'à l'expiration du bail. Le loyer à payer jusqu'à la date d'expiration du bail se chiffre à 12 000 \$.

De plus, conformément à un contrat de location-exploitation à long terme expirant en juin 2026, l'organisme loue de l'équipement dont les loyers minimums exigibles jusqu'à l'expiration du bail totalisent environ 71 500 \$. Les paiements minimums à verser au cours de chacun des quatre (4) prochains exercices se chiffrent à environ :

22 000 \$	en 2024
22 000	en 2025
22 000	en 2026
5 500	en 2027

**14. CHIFFRES COMPARATIFS**

Certains chiffres de l'exercice 2022 ont été reclassés afin de rendre leur présentation identique à celle de l'exercice 2023.

**LA CORPORATION CITÉ-JOIE INC.**

**RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES  
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2023**

**CHARGES PAR NATURE  
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2023**

	<b>2023</b>	2022
Amortissement des actifs incorporels	<b>1 952 \$</b>	2 183 \$
Amortissement des immobilisations	<b>82 401</b>	79 587
Assurances	<b>67 292</b>	60 692
Autres intérêts	<b>574</b>	196
Biens consommables	<b>176 708</b>	117 484
Charges sociales	<b>157 803</b>	118 395
Cotisations	<b>4 661</b>	2 158
Dons	<b>2 312</b>	-
Énergie	<b>108 482</b>	91 420
Entretien et réparations	<b>180 961</b>	164 297
Formation	<b>1 137</b>	591
Fournitures et matériel	<b>74 833</b>	61 001
Frais bancaires	<b>4 076</b>	3 215
Frais de réunion	<b>7 481</b>	4 285
Frais postaux	<b>2 654</b>	1 356
Honoraires professionnels	<b>35 718</b>	29 436
Intérêts sur la dette à long terme	<b>302</b>	420
Location	<b>22 655</b>	23 465
Mauvaises créances	<b>950</b>	-
Publicité et promotion	<b>12 389</b>	12 078
Salaires	<b>963 401</b>	747 092
Services extérieurs	<b>70 221</b>	51 451
Taxes et permis	<b>16 898</b>	19 090
	<b>1 995 861 \$</b>	1 589 892 \$

LA CORPORATION CITÉ-JOIE INC.

**CHARGES ATTRIBUÉES AUX PROJETS SUBVENTIONNÉS  
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2023**

	Ministère de l'Éducation		Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de la Capitale-Nationale				Emploi et Développement social Canada	2023	2022
	Assistance aux camps de vacances	Accompagnement en loisir	Programme régional Répit - 1	Programme régional Répit - 2 et 3	Camp de vacances	Soutien aux proches aidants	Placement Carrière-Été	Total	Total
<b>Produits</b>									
Subventions affectées aux charges	256 268 \$	63 224 \$	19 783 \$	110 857 \$	1 745 \$	48 774 \$	22 744 \$	<b>523 395 \$</b>	422 375 \$
<b>Charges</b>									
Salaires, avantages sociaux et charges sociales	-	-	19 783	-	-	-	22 744	<b>42 527</b>	45 882
Dépenses diverses	256 268	63 224	-	110 857	1 745	48 774	-	<b>480 868</b>	376 493
	256 268	63 224	19 783	110 857	1 745	48 774	22 744	<b>523 395</b>	422 375
<b>Excédent des produits sur les charges</b>	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$

**PRODUITS ET CHARGES DU PROGRAMME RÉPIT  
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2023**

	<b>2023</b>	2022
<b>Produits</b>		
Contributions des usagers	<b>128 782 \$</b>	140 202 \$
Contributions des usagers - centre de jour	<b>55 400</b>	-
	<b>184 182</b>	140 202
Apports provenant des Clubs Rotary	<b>95 864</b>	118 453
Subventions		
Centre intégré universitaire de la santé et de services sociaux de la Capitale-Nationale		
Répit - 1	<b>19 783</b>	19 783
Répit - 2	<b>97 881</b>	97 881
Répit - 3	<b>12 976</b>	12 976
Autre	<b>70 734</b>	21 960
	<b>201 374</b>	152 600
Apports généraux		
Centraide	-	10 000
Fondation Cité-Joie	<b>56 625</b>	30 000
Fournitures et services	<b>31 657</b>	20 710
Ministère de la santé et des services sociaux	<b>9 000</b>	-
Subvention salariale - Gouvernement fédéral	<b>8 071</b>	38 147
	<b>105 353</b>	98 857
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations	<b>8 476</b>	8 654
Produits - Solde à reporter	<b>595 249 \$</b>	518 766 \$



**PRODUITS ET CHARGES DU PROGRAMME RÉPIT (suite)  
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2023**

	<b>2023</b>	2022
<b>Produits - Solde reporté</b>	<b>595 249 \$</b>	518 766 \$
<b>Charges</b>		
Amortissement des immobilisations	<b>16 871</b>	16 354
Assurances	<b>23 552</b>	29 477
Biens consommables	<b>136 229</b>	96 427
Cotisations	<b>932</b>	432
Dons	<b>462</b>	-
Énergie	<b>53 959</b>	34 867
Entretien et réparations	<b>10 155</b>	21 023
Formation	<b>227</b>	118
Fournitures et matériel	<b>20 766</b>	13 627
Frais de réunion	<b>1 496</b>	-
Frais postaux	<b>531</b>	271
Honoraires professionnels	<b>7 144</b>	5 887
Intérêts sur la dette à long terme et frais bancaires	<b>1 006</b>	787
Location	<b>7 976</b>	4 693
Mauvaises créances	<b>950</b>	-
Publicité et promotion	<b>4 628</b>	5 099
Salaires, avantages sociaux et charges sociales	<b>290 438</b>	286 295
Salaires, avantages sociaux et charges sociales - centre de jour	<b>146 407</b>	-
Services extérieurs	<b>21 931</b>	10 290
	<b>745 660</b>	525 647
<b>Insuffisance des produits sur les charges</b>	<b>(150 411 \$)</b>	(6 881 \$)